



Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°53

Réunion du lundi 03 juin 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2024/2025 Toutes Catégories

Dans le cadre de la préparation de la saison 2024/2025, les clubs ayant desiderata particuliers sont invités à les communiquer à la Commission au plus tôt.

Les éventuelles **dates d'indisponibilité des terrains au cours de la saison 2024/2025** sont également à communiquer.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL

Niveau 2

Poule B

27990402 PARIS FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 1 du 25/05/2024

Match non joué.

La Commission après lecture des pièces versées au dossier (FMI et rapport de l'arbitre officiel),

Considérant que le match n'a pas pu se dérouler en raison de l'indisponibilité du gymnase (présence d'un cirque),

Considérant que la responsabilité du club de PARIS FUTSAL est engagée dans le non déroulement de ce match,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à PARIS FUTSAL (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à BVE FUTSAL (3pts ; 0 but).

27990405 SAINT MAURICE AJ 1 / CROSNE FUTSAL 1 du 01/06/2024

La Commission,

Pris connaissance des différents courriels des clubs et de l'attestation Municipale d'indisponibilité du gymnase,
Considérant que SAINT MAURICE AJ indique ne pas disposer de son gymnase le jeudi 30/05/2024,
Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat,
Considérant que malgré les diverses propositions pour fixer ce match, il n'a pas pu être fixé,
Considérant que la Ligue a été informée de l'indisponibilité du gymnase par un Email de SAINT MAURICE AJ reçu le 30/05/2024 soit 2 jours avant le match,
Considérant que la responsabilité du club de SAINT MAURICE AJ est engagée dans le non déroulement de ce match,
Par ces motifs,
Donne match perdu par pénalité à SAINT MAURICE AJ (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à CROSNE FUTSAL (3pts ; 0 but).

Poule C**27991546 BLANC MESNIL SF 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 25/05/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé d'ISSY LES MOULINEAUX FC (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

27991549 MARCOUVILLE CITY CP 1 / LES PETITS PAINS 1 du 01/06/2024

Lecture de la FMI – forfait non avisé des PETITS PAINS (3^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres et entraînant le forfait général de l'équipe).

27991551 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / AF ROMAINVILLE 1 du 01/06/2024

Lecture de la FMI – forfait non avisé d'AF ROMAINVILLE (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres et entraînant le forfait général de l'équipe).

Niveau 3**Poule D****27993198 PARIS ACASA 2 / VILLENEUVE ABLON US 1 du 25/05/2024**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel, la Commission demande à l'arbitre officiel de préciser si l'équipe de VILLENEUVE ABON US était présente au gymnase Mac Donald
De plus, elle invite le club de PARIS ACASA à transmettre la feuille de match de cette rencontre (2^{ème} rappel).

27993201 VILLEJUIF FUTSAL 2 / ESP 18 FUTSAL 2 du 26/05/2024

Courriel de l'ESP 18 FUTSAL indiquant que le match ne s'est pas déroulé en raison d'un changement de gymnase.
La Commission demande un rapport à l'arbitre officiel et au club de VILLEJUIF FUTSAL.
De plus, elle demande au club de VILLEJUIF FUTSAL de transmettre la feuille de match.

Poule E**27991393 ARTISTES FUTSAL 1 / GARGES DJIBSON 1 du 26/05/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de GARGES DJIBSON (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres et entraînant le forfait général de l'équipe).

U18 Futsal - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

Niveau 2 – poule B – 27990406 VILLEJUIF FUTSAL 1 / PARIS FUTSAL 1 du 01/06/2024

Niveau 2 – poule B – 27990407 BVE FUTSAL / B2M FUTSAL 1 du 01/06/2024

Niveau 2 – poule B – 27990409 SPORTING CP 1 / PARIS ACASA 1 du 02/06/2024

Niveau 2 – poule C – 27991553 VEMARS ST WITZ 1 / COMBO FUTSAL 1 du 01/06/2024

La Commission demande un rapport à l'arbitre de chaque match précisant le résultat de la rencontre